



Déclaration du Forum parlementaire inter-européen sur la population et le développement

5 décembre 2000
Paris

Nous, les participants à la première réunion du Forum parlementaire inter-européen sur la population et le développement, issus de 23 parlements européens:

Reconnaissons

- *la nécessité d'aborder la santé sexuelle et reproductive et les droits qui s'y rapportent dans un contexte de développement global;*
- *le défi permanent que représente la prise en charge des besoins et attentes en matière de santé sexuelle et reproductive, particulièrement dans le contexte de la pandémie du VIH/Sida, qui affecte tous les secteurs sociaux dans le monde, et des besoins réels (mais trop souvent ignorés) des jeunes;*
- *l'impact de la mondialisation et de la pauvreté sur les femmes dans le monde développé et en développement;*
- *le rôle essentiel que joue l'éducation dans la responsabilisation sociale, économique et politique des femmes, y compris leur santé et leur liberté sexuelles et reproductives, et la nécessité d'adopter une perspective tenant compte des différences entre les sexes, lorsque ces questions sont abordées;*
- *l'impact négatif et pénalisant que l'opposition à la santé sexuelle et reproductive et aux droits qui s'y rapportent exerce sur la santé, la sécurité et le bien-être des individus;*
- *l'existence d'exemples de bonne pratique dans d'autres groupes interparlementaires régionaux sur la population et le développement;*

ET

- *l'existence des modèles nationaux et régionaux législatifs et de pratique sociale qui promeuvent, défendent et servent la santé et les droits en matière de reproduction des individus.*

Réaffirmons le rôle primordial des réseaux et commissions parlementaires nationaux, régionaux et internationaux dans la promotion de la santé et des droits en matière de sexualité et de

reproduction, de la population et du développement, ainsi que dans le débat sur les tendances démographiques en Europe et dans d'autres régions.

Approuvons le travail vital déjà réalisé par les parlementaires en matière de promotion et de mise en œuvre du *Programme d'action* du Caire et de la *Plate-forme d'action* de Pékin.

Reconnaissons la longue et fructueuse coopération entre les organisations gouvernementales et non gouvernementales et les parlementaires, en matière de sensibilisation à la santé sexuelle et reproductive et aux questions de population et de développement, coopération dont témoignent:

- le Forum parlementaire européen pour l'action des parlementaires (Bruxelles, mai 1995),
- l'atelier «Voix de Parlements en Europe » (Bruxelles, septembre 1998),
- le Forum international des parlementaires lors du bilan de 5 ans de la CIPD (La Haye, février 1999)
- Conférence inter-parlementaire du Conseil de l'Europe sur le Changement démographique et le développement soutenable (Bucarest, octobre 1999).

et reconnaissons aussi le soutien fondamental que la Commission Européenne et autres ont apporté à la création de ce Forum parlementaire inter-européen sur la population et le développement, soutien qui facilitera des interventions de développement déterminantes à tous les niveaux;

Soulignons la complexité de l'identité européenne dont l'activité parlementaire en matière de santé sexuelle et reproductive et des droits qui s'y rapportent, de population et de développement, doit tenir compte afin de faire état de la diversité des conditions et des rôles en Europe ; cette diversité est illustrée par le rôle de l'Europe comme première source de financement des programmes de santé sexuelle et reproductive et d'aide à la population dans le monde, situation qu'il faut comparer à la détérioration du bien-être reproductif dans certaines régions d'Europe ;

Reconnaissons que les droits en matière de sexualité et de reproduction sont universels et que les parlementaires européens doivent protéger et promouvoir ces droits dans un contexte domestique, européen et international.

Appuyons les initiatives fondamentales que le Forum asiatique des parlementaires sur la population et le développement; le Groupe parlementaire interaméricain sur la population et le développement ; le Mouvement caraïbe des parlementaires sur la population et le développement et le Forum des parlementaires africains et arabes sur la population et le développement ont développées et renforcées.

ET

Invitons tous les parlements du monde développé et en développement à encourager leurs gouvernements:

- soutenir la création de groupes parlementaires tous partis confondus sur la population, le développement, et la santé et les droits en matière de sexualité et de reproduction, là où ces groupes n'existent pas;
- permettre à ces groupes de prendre part au débat politique et public et les y encourager;
- encourager et faciliter les partenariats nationaux, régionaux et internationaux avec d'autres groupes parlementaires nationaux et régionaux ;
- entamer des débats et des plans d'action pertinents avec les organisations non gouvernementales;
- encourager les organisations gouvernementales, les organisations non gouvernementales et les autres partenaires de la société civile à prendre part aux débats nationaux et régionaux et, le cas échéant, à fournir un appui technique aux groupes parlementaires et autres institutions œuvrant dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive et des droits qui s'y rapportent, de la population et du développement.

ET

Invitons tous les groupes parlementaires, existant ou en formation, sur la population, le développement, la santé sexuelle et reproductive et les droits qui s'y rapportent à:

- travailler avec d'autres groupes parlementaires aux échelons régionaux et internationaux;
- utiliser la recherche et les informations existantes pour promouvoir les besoins en santé sexuelle et reproductive de tous les individus dans le monde, et plus particulièrement des jeunes. Et devant l'absence d'éléments probants, encourager les agences des Nations Unies et les autres institutions internationales à mener des études sur ces questions;
- utiliser l'expertise des organisations non gouvernementales nationales et internationales et d'experts indépendants en matière de développement de programmes ; et, le cas échéant, comme support logistique (secrétariat par exemple) au service des groupes tous partis confondus;
- utiliser et encourager le développement d'un consensus établi sur la base d'éléments probants lorsqu'il s'agit de questions prioritaires de santé sexuelle et reproductive et de droits qui s'y rapportent, et promouvoir ces questions auprès des instances politiques et des médias;
- encourager les organisations non gouvernementales à créer un consensus similaire pour veiller à ce que tous les partenaires de la société civile travaillent pour des objectifs communs, établis sur la base des engagements pris dans le *Programme d'action de la CIPD* et renforcés par des traités et documents connexes comme la *Plate-forme d'action de Beijing* et la *Convention sur l'élimination de toute forme de discrimination envers la femme*.

ET

Invitons tous les groupes parlementaires, les organisations non gouvernementales et les institutions gouvernementales à utiliser le Forum parlementaire inter-européen sur la population et le développement pour:

- créer des relations de travail plus étroites avec le Forum asiatique des parlementaires sur la population et le développement, le Groupe parlementaire inter-américain sur la population et le développement, le Forum des parlementaires africains et arabes sur la population et le développement et le Mouvement caraïbe des parlementaires sur la population et le développement;
 - créer, dans le cadre du Forum, une plate-forme à partir de laquelle il sera possible d'approcher la Banque mondiale, la Commission européenne, le FNUAP, ONUSIDA et d'autres fondations de donateurs, avec des solutions concrètes et réalistes permettant de relever les défis actuels que représentent les besoins en santé sexuelle et reproductive des populations, et plus particulièrement des femmes et des jeunes;
 - créer des partenariats solides et durables entre les groupes parlementaires et les organisations non gouvernementales;
 - élaborer un ordre du jour du Forum pour la Conférence internationale sur la population et le développement en 2004 (Le Caire+10) et le promouvoir dans le cadre de toutes les initiatives concernant Le Caire+10 et Pékin+10;
 - utiliser des démarches, nouvelles ou existantes, qui reconnaissent les interventions performantes de développement, tout comme celles qui le sont moins, et diffuser les enseignements tirés de cet exercice grâce, entre autres moyens, au système de jumelage ;
 - mettre en lumière les besoins et droits en matière de santé sexuelle et reproductive de tous les individus d'Europe, particulièrement en Europe centrale et orientale;
 - reconnaître le rôle significatif de la famille et des autres systèmes de soutien, quelle qu'en soit la forme, sur la santé, le choix et les droits des individus; travailler à la création d'un consensus entre les partenaires sociaux et religieux afin de répondre à ces besoins individuels;
 - agir avec les bailleurs de fonds européens, les instituts médicaux, de recherche et de développement ainsi que le secteur privé, pour veiller à ce que les niveaux élevés de santé et de choix disponibles en Europe soient les mêmes pour les individus du monde entier;
 - veiller à ce que la santé sexuelle et reproductive et les droits qui s'y rapportent soient pleinement intégrés à tous les débats sur le développement, par exemple Copenhague+10 et le processus d'élargissement de l'Union Européenne;
 - agir pour réaliser les objectifs du Programme d'action de la CIPD, c'est-à-dire affecter 0,7 % des budgets du PNB à l'aide au développement et affecter 4% de cette contribution aux programmes de santé sexuelle et reproductive.
-

Déclaration adoptée par des membres des parlements:

1. d'Albanie
2. d'Allemagne
3. d'Arménie
4. de Bulgarie
5. d'Écosse
6. d'Espagne
7. du Parlement européen
8. de Finlande
9. de Géorgie
10. de Hongrie
11. d'Islande
12. d'Irlande
13. de Lettonie
14. de Lituanie
15. de Moldavie
16. de Pologne
17. du Portugal
18. de Roumanie
19. du Royaume-Uni
20. de Russie
21. de Suède
22. de Suisse
23. d'Ukraine